

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2007

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 346

présenté par
M. Quentin-----
ARTICLE 14

Dans l'alinéa 10 de cet article, supprimer la référence :

« 49, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.